

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ENTRAIDE

Stéphane VACHET, Vice-Président

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »

Fonctionnement

La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2019, de six (6) représentants des ASCE, quatre (4) élus FNASCE et d'un permanent référent, chargé de dossier.

Responsable :	Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint :	Serge GOENAGA (membre du comité directeur fédéral)
Membres :	Chantal BALNY (ASCEE 50) Valérie BOSSARD (ASCE 44) Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral) Serge DEGUISE (ASCE 39) Patrick FLEURY (ASCE 61) Claude JAFFRÉ (ASCE 29) Jacky MOUSSET (ASCE 17) Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)

Chargé de mission FNASCE : Ludovic KAIRE

Cette commission s'est réunie deux fois en 2019 les 16 et 17 mai à Guilly (Indre), domaine de la Chesnaye et les 20 et 21 novembre à La Défense.

Séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

70 ASCE assurent la gestion de 330 unités d'accueil (UA). Elles sont définies comme un patrimoine immobilier à vocation sociale et sont proposées aux 36 000 adhérents de la FNASCE. Sur ces 330 UA, 220 sont des propriétés de l'État, gérées par les ASCE après signature d'une convention locale.

Les demandes d'UA en 2019 :

- 13 789 ont été enregistrées sur Oscar.

Traitement des demandes :

- 5 992 familles se sont vues attribuer une UA,
- 6 228 demandes n'ont pu être honorées cette année,
- 1 569 séjours ont été refusés par les adhérents pour diverses raisons

Aide pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

Pour l'année 2019, 9 dossiers ont été étudiés :

- Deux achats de mobil-home, un par l'ASCE 39 et un par l'ASCE 86.
- 6 rénovations d'UA, pour un montant de 25 000 € d'aides ainsi deux avances accordées à deux ASCE.

L'ASCE 34 a bénéficié d'une aide au titre du FSUA pour acheter une UA en bord de mer à la Grande Motte. Le logement est situé dans une résidence avec piscine proche de toutes les commodités. Le montant de l'aide attribué à l'ASCE 34 est de 50 000 €.

Rappel

Les aides (hors FSUA) vont de **1 500 € à 4 000 €** selon des critères en tenant compte de la nature de l'UA (mobil-home ou UA en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 ou 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà.

Règles de gestion des U.A. État

En ce qui concerne les Unités d'Accueil "État", il est rappelé que tous les biens immobiliers de l'État gérés par la FNASCE et les ASCE sont inscrits dans la convention nationale signée entre les ministères et la FNASCE et qu'à ce titre, aucune unité d'accueil ne peut être rendue au service sans le consentement de la FNASCE qui est la mieux placée pour trouver toute solution de substitution de quelque nature que ce soit (appel à une autre ASCE, URASCE, etc) dans le cas où une ASCE ne désirerait plus poursuivre la gestion de l'UA mise à disposition.

Travaux de la CPAI en 2019

En 2019, la CPAI a finalisé la mise à jour du guide d'aide à la création et à la gestion d'unités d'accueil. Le guide devient une charte et implique un engagement réciproque de la FNASCE et des ASCE. De même, les divers imprimés ont également été mis à jour. L'ensemble de ces documents est en ligne sur le site de la FNASCE à la rubrique pratique, sous le titre : « Espace gestionnaire du patrimoine immobilier FNASCE/ASCE ».

En 2019, au cours des journées DASCE à Castres, a eu lieu la rencontre des responsables d'unités d'accueil. Rencontres qui ont connu un franc succès avec plus de cent participants, et qui ont été l'occasion de nombreux échanges. La représentante de notre Ministère, le juriste de la FNASCE et ainsi que notre assureur la GMF sont intervenus durant ces rencontres. Un grand merci pour leur participation.



Je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail, leur investissement et leur disponibilité. Merci également à Stéphane pour la confiance qu'il m'accorde et à Serge adjoint à la CPAI pour son aide et ses précieux conseils.

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Roland BIGORRE
Responsable de la commission

Serge GOANAGA
Adjoint au responsable de la commission

Commission permanente "Action Sociale"

Fonctionnement

La commission permanente de l'action sociale (CPAS) est composée en 2019, de sept (7) représentants des ASCE, trois (3) élus FNASCE et d'un permanent référent, chargé de dossier.

Responsable : Michèle JOSSIER (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)
Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (retraîtée ASCEE 05)
Liliane LUONGO (retraîtée ASCE 83)
Pascal MAUCHAMP (ASCE 68)
Michel NICOT (ASCE 91)
Stéphane VACHET (Vice-président Entraide de la FNASCE)

Chargée de mission FNASCE : Sandrine BROYART

Cette commission s'est réunie deux fois en 2019 :

- les 28 et 29 janvier pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques.
- le 26 novembre pour l'attribution des séjours gratuits de printemps, et aides financières individuelles.

Séjours gratuits

Pour 2019, une légère baisse a été constatée sur les demandes de séjours gratuits pour le printemps (47 contre 54 l'an dernier, soit une baisse de 12 %).

Par contre, une très nette augmentation a été constatée sur la période "pour tous" : 25 demandes au lieu de 12 en 2018, soit une hausse de 50 %. Le rappel et l'information faite sur ces séjours réservés aux célibataires, couples sans enfants à faibles revenus, ou retraités, a porté ses fruits, la communication faite par les ASCE a permis de cibler ces adhérents concernés, qui ont pu ainsi faire ensuite leur demande.

Les demandes d'été ont battu tous les records cette année, puisque 210 dossiers sont parvenus à la FNASCE (contre 196 en 2018, soit une hausse de 8 %), mais surtout, il faut remonter à plus de 10 ans pour retrouver ces chiffres.

Le contexte social et financier reste difficile pour bon nombre d'agents, en particulier, pour les familles monoparentales.

10 dossiers "brins de muguet" ont été traités en priorité, pour rappel, ces demandes concernent des agents ayant perdu leur conjoint, et se retrouvant seul avec leurs enfants dans un contexte évidemment très difficile.

Au total, ce sont **228** familles sont parties en vacances, **803** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **520** enfants.

Année 2018	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés par la commission	47	210	25	282
Nombres de familles qui sont parties	44	165	19	228
Nombre d'avis négatifs de la commission	0	21	1	22
Familles ayant refusé la proposition de séjour de la commission	3	24	5	32

Les offres de séjours

- 146 semaines offertes par les ASCE
- 59 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 21 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton)
- 2 semaines offertes par la FNASCE dans les UA Parisiennes

Au total 803 personnes ont profité de ces séjours gratuits dont 520 enfants.

Aides individuelles

Aides au transport accordées suite aux séjours gratuits)

- 117 demandes pour 42 ASCE pour un montant de 10 755 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 45 demandes pour 56 enfants et 26 ASCE pour un montant de 6 027 €

Aides au challenges

- 2 demandes pour 2 ASCE pour un montant de 100 €

Aides exceptionnelles

Aucune demande d'aide exceptionnelle n'a été faite en 2019

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **16 882 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2019

- Achat séjours partenariat 46 540 €
- Aides semaines offertes par les ASCE + FNASCE Argenton, UA Paris 4 630 €
- Achat séjours supplémentaires 420 €
- Aides financières par les ASCE 11 260 €
- Aides Individuelles (colonies+transports) 16 882 €

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Michèle JOSSIER
Responsable de la commission

Guy LONGUEMARE
Adjoint à la responsable de la commission

Commission permanente "Retraités"

Séjours en France – Actifs libérés

- Séjour touristique organisé par l'URASCE Bourgogne Franche-Comté dans le Haut Doubs avec 50 participants
- Séjour Randonnée organisé par l'ASCE 11 dans l'Aude avec 50 participants

Les ASCE concernées ont géré les parties administratives, financières et logistique de ces séjours.

Aides apportées pour les deux séjours : **4 000 €**

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

LONGUEMARE
Responsable de la commission